

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du **05 JAN. 2026**

## **fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « aéronautique : pilote d'hélicoptère » au titre de l'année 2026**

La ministre de l'action et des comptes publics,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2020 modifié fixant la liste des spécialités au titre desquelles peuvent être ouverts les concours d'agent de constatation des douanes, de contrôleur des douanes et droits indirects et d'inspecteur des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2020 modifié fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement des inspecteurs des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2025 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « aéronautique : pilote d'hélicoptère » au titre de l'année 2026,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Frédérique LOUIS, directrice principale des services douaniers, est nommée présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « aéronautique : pilote d'hélicoptère » au titre de l'année 2026.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par un membre du jury repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	BLOT	Cédrick	Agent contractuel de catégorie A.
M.	DE LABACA	Patrice	Chef de service administratif de 1 <sup>re</sup> catégorie
M.	NAQUET	Pierre-Alain	Directeur des services douaniers de 2 <sup>e</sup> classe
M.	WACKENHEIM	Xavier	Inspecteur régional de 2 <sup>e</sup> classe

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **05 JAN. 2026**

Pour la ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe,  
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



Sébastien ROUMEAU